Docusign Envelope ID: A9DBC55E-BF37-48F4-89EF-AF4B7E2D8DEC

AUREUS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2.000 Euros

Siège social : 83, rue de Fleury – 92140 CLAMART

Société en cours d'immatriculation

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 17 SEPTEMBRE 2025

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 17 septembre,

à l'issue de la signature des statuts de la société AUREUS,

Monsieur Romain BURY, né le 28 juin 1990 à Etampes (91), de nationalité française, demeurant 83, rue de Fleury – 92140 CLAMART.

Associé Unique de la Société AUREUS, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 Euros divisé en deux cents (200) parts sociales de dix (10) euros de valeur nominale chacune,

A pris les décisions suivantes en vue de procéder à :

- Nomination de la Gérance.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de publicité légale.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique,

Décide de nommer comme premier Gérant de la Société, pour une durée illimitée, à compter de ce jour :

Monsieur Romain BURY, né le 28 juin 1990 à Etampes (91), de nationalité française, demeurant 83, rue de Fleury – 92140 CLAMART.

Monsieur Romain BURY dispose des pouvoirs prévus par la Loi et les statuts de la Société.

Docusign Envelope ID: A9DBC55E-BF37-48F4-89EF-AF4B7E2D8DEC

La rémunération des fonctions de Gérant de Monsieur Romain BURY fera l'objet d'une décision ultérieure de l'Associé Unique.

Il est ici précisé que toutes charges sociales pouvant se rapporter au statut de Gérant majoritaire de Monsieur Romain BURY seront prises en charge par la Société.

En outre, Monsieur Romain BURY aura droit au remboursement sur état de ses frais de déplacement, frais de représentation et autres débours engagés à l'occasion de ses fonctions.

Monsieur Romain BURY déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées, n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Cette décision est adoptée.

SECONDE DECISION

L'Associé unique,

Confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités de publicité légale.

Cette décision est adoptée.

CLOTURE

Plus rien n'étant à décider, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, a été signé par l'associée unique après lecture par ses soins par voie de signature électronique.

A ce titre, le signataire reconnaît en signant le présent procès-verbal que :

- *Cet acte est signé au moyen d'un procédé de signature électronique avancée mis en œuvre par un prestataire tiers, DocuSign/Certeurope, qui garantit la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément à l'article 1367 du code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.*
- *Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du code civil, ce procès-verbal est établi en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée au signataire directement par DocuSign/Certeurope qui est en charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique avancée dans les conditions requises par l'article 1367 du code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.*
- *Il procède à la signature électronique avancée du présent procès-verbal en toute connaissance de cause de la technologie mise en œuvre et des modalités de celle-*

Docusign Envelope ID: A9DBC55E-BF37-48F4-89EF-AF4B7E2D8DEC

ci, et renonce en conséquence à mettre en cause, dans le cadre de toute réclamation et/ou action en justice, la fiabilité de ladite solution de signature électronique avancée et/ou la manifestation de leur volonté de signer le présent document.

Monsieur Romain BURY (1)

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Romain BURY

(1) *Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Gérant ».*